

N° ordre de passage : 7
N° annuel : D2024-28

Mise en ligne le 13/09/2024

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 26
votants : 26

Date de convocation :
22/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers de Blossenville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Serge BOUST, M. Etienne LARDANS, M. Didier BELLIERE (2), M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Denis GUEDIN, M. Bernard TAILLEUX, M. Pascal CAPRON, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL,

Excusés : M. Jean Pierre CANU, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Dominique BOUGON, M. Jean Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Monique HOUSSAYE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Christophe DUBOSC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

FISCALISATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2025

Six communes membres du Syndicat versent une participation communale au titre des actions Hors GEMAPI. Une commune souhaite la fiscaliser, les autres restant sur le principe de la budgétisation pour l'année 2025.

Le Syndicat et les communes doivent respecter la procédure suivante :

- Le Syndicat délibère pour fiscaliser l'ensemble des participations pour les 6 communes (Reuville, Pretot-Vicquemare, Gonzeville, Benesville, Bretteville-Saint-Laurent et Canville les deux Eglises) ;
- Parmi ces 6 communes, celles qui souhaitent encore budgétiser les participations devront délibérer pour s'opposer à cette fiscalisation ;
- Si aucune délibération n'est prise par la commune, la fiscalisation sera appliquée d'office et pour 100 % de la participation prévue

Les participations de chaque commune sont présentées dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	Montant de la participation 2025
BENESVILLE	752,98 €
BRETTEVILLE ST LAURENT	1 268,14 €
CANVILLE LES DEUX EGLISES	2 150,38 €
GONZEVILLE	917,58 €
PRETOT-VIQUEMARE	113,54 €
REUVILLE	689,37 €

Le Quorum constaté, il est procédé au vote à 19h10.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **accepte de fiscaliser les participations communales 2024 pour les 6 communes mentionnées ci-dessus**, sachant qu'elles auront ensuite 40 jours pour s'y opposer après réception du montant de leur participation.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Christophe DUBOSC,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 10/09/2024

Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 10/9/2024